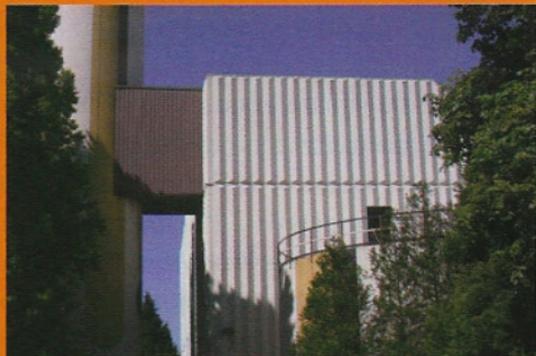


Chauffage urbain : la Ville défend les droits des usagers

À Clichy, la construction et l'exploitation d'une installation collective de distribution de chaleur a été confiée en 1965 pour une durée de 30 ans à la Société de Distribution de Chaleur de Clichy (SDCC), filiale du groupe Elyo. Cette concession a été prolongée par avenant jusqu'au 30 septembre 2015. Au vu de différents rapports d'audit juridiques et financiers qui ont jugé anormalement élevés les tarifs facturés par le concessionnaire aux copropriétés et à l'OPHLM, le Conseil Municipal de notre ville a décidé de saisir un grand cabinet d'avocats parisiens afin d'engager toutes les actions nécessaires, amiables ou contentieuses. Compte tenu de la complexité du sujet, la municipalité a également mandaté la Commission consultative des services publics locaux pour mener une enquête afin de procéder aux auditions de toutes les parties en cause dans cette affaire. **La ville de Clichy exige sans délai de la part du concessionnaire des éclaircissements** sur ces tarifs trop élevés et entend négocier une baisse du coût de ce service concédé dans le cadre d'un avenant qui doit désormais être renégocié. Parallèlement, l'OPHLM de la ville a également engagé une procédure similaire. Les autres clients de la SDCC seront tous tenus informés des démarches de la Ville afin de procéder s'ils le souhaitent à leurs propres investigations.



xCh. Perrucon